

**DÉLIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur BOURDIN, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame QUELIN, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur FORTIN à Madame PARIS
Monsieur GRANJU à Monsieur FABRE
Madame ARMAND à Monsieur GUEUR
Monsieur LARBI à Monsieur CHRISTIN
Madame MEYZONNY à Monsieur ABBES

ABSENTS :

Monsieur KARTAL
Madame ARENA
Monsieur RIBIERE
Madame PONCET

Le quorum est atteint.

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2025.07.15

**ESPACE 1500 – RÉAMÉNAGEMENT DU LOCAL DE STOCKAGE DE LA
SALLE MOZZANINO – DÉPÔT D'UNE AT-ERP**

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)
Nomenclature : 2.2.4 Autres

Pour des questions fonctionnelles et de sécurité, il est envisagé de réaménager le local de stockage de la salle Mozzanino à l'Espace 1500.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251219-DEL_2025_07_15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025 1

Pour ce faire, cette opération doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de modifier un établissement recevant du public (AT-ERP).

Cependant, pour pouvoir effectuer cette dernière au nom de la collectivité, son représentant doit être muni de l'autorisation de l'Assemblée délibérante compétente.

En conséquence, Monsieur le Maire ne pouvant légalement effectuer seul cette demande, il convient qu'il y soit autorisé par le conseil municipal.

La Commission Municipale **Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21**, lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Sports – Loisirs – Événementiels et Espace 1500**, lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- 1. DE MODIFIER** le local de stockage de la salle Mozzanino à l'Espace 1500 ;
- 2. D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer la demande d'AT-ERP correspondante et à signer toutes les pièces afférentes.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 22 DEC. 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-21010046-28251219-DEL_2025_07_15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025 2